



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

autisme

Question écrite n° 128432

Texte de la question

M. Louis-Joseph Manscour attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la question de la prise en charge de l'autisme. Si le plan autisme a suscité des espoirs, la moitié des mesures n'ont à ce jour jamais vu le jour et les structures et services nécessaires pour répondre aux besoins sont insuffisants. Aujourd'hui, la prise en charge des enfants autistes demeure difficile, alors que de nombreuses familles souhaitent pouvoir choisir les modalités de prise en charge de leurs enfants et avoir accès à un accompagnement éducatif et de soins adaptés au handicap, sans que soient systématiquement privilégiées les solutions d'ordre psychiatrique. La scolarisation des enfants reste ainsi symbolique, au mépris de la loi de 2005, et les parents vivent cette situation comme une discrimination. De plus, les associations de parents d'enfants autistes réclament un diagnostic plus précoce, qui permettrait une prise en charge éducative adaptée au cas de chaque enfant afin de réduire ses troubles du comportement. Aussi, il lui demande de lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre afin d'améliorer la prise en charge des enfants autistes, et ce alors que l'autisme a été décrété grande cause nationale de l'année 2012.

Données clés

Auteur : [M. Louis-Joseph Manscour](#)

Circonscription : Martinique (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128432

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2012, page 1228

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)